



2024 - 16

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le mercredi 20 mars 2024,

Se sont réunis en séance ordinaire les membres du conseil municipal, à la mairie, sous la présidence de M. **Jérôme OLIVIER**, Maire de la commune de Neuilly en Vexin, sur la convocation qui leur a été adressée.

Étaient présents : **Mmes : Martine GERBER, Snezana MALBRANQUE, Laurence ROCHAS**  
**MM. : Antonio DA COSTA, Benoît COQUILLARD, Jérôme OLIVIER, Philippe CAPRON,**

A donné pouvoir : **Frédéric MARCHAND à Martine GERBER**

Absent : **Marion LIPAROTI**

Formant la majorité des membres en exercice.

**Mme Martine GERBER** a été désignée comme secrétaire de séance, la séance est ouverte à 19h43.

## OBJET : DELIBERATION CONCERNANT APPROBATION DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS POUR L'ANNÉE 2024

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Considérant le Budget primitif 2024,  
Sur présentation de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Adopte le montant des subventions comme suit sous réserve d'une demande écrite des associations :

Désignation Associations	Montant des subventions du projet	Montant des subventions de projet voté **
Foyer Rural	1 000€	1 000€
Les amis du Vexin	50€	50€
Souvenirs français	150€	150€
PACT	50€	50€
Comité des Fêtes	200€	200€

\*\*Sous réserve des actions proposées après avoir fait la demande

La délibération 2024 -16 est soumise au vote et adoptée à l'unanimité.

**DIT** que la présente délibération sera transmise à :  
Contrôle de Légalité – Sous-préfecture de Pontoise  
Monsieur le Trésorier public

Et ont signé les membres présents, pour extrait conforme.

Certifié exécutoire par le Maire  
En vertu de la Loi du 02 Mars 1982

Jérôme OLIVIER,  
Le Maire  
Pour extrait conforme,  
Fait à Neuilly-en-Vexin, le 20/03/2024

